



Règlement d'Ordre Intérieur de l'Événement

1. **Acceptation du règlement**

Toute personne accédant au site de l'événement, seule ou en groupe, accepte sans réserve l'ensemble des dispositions du présent règlement d'ordre intérieur.

2. **Comportement général**

Les visiteurs doivent adopter un comportement respectueux de l'ordre public et des bonnes mœurs. Il est strictement interdit :

1. D'adopter des comportements mettant en danger leur propre sécurité.
2. De porter atteinte à la sécurité, la dignité, la santé ou la tranquillité des autres visiteurs et/ou du personnel, ainsi qu'à l'intégrité des installations du site ou des biens personnels d'autrui.

3. **Respect d'autrui**

Il est demandé aux visiteurs de ne pas perturber la tranquillité d'autrui par des comportements hostiles, excessifs ou ostentatoires. Le personnel de l'événement veillera au respect de cette règle.

4. **Sanctions**

En cas de non-respect de ces règles, la direction se réserve le droit d'expulser immédiatement tout contrevenant, sans compensation ni remboursement.

5. **Responsabilité des effets personnels**

Chaque visiteur est responsable de ses effets personnels. La direction décline toute responsabilité en cas de disparition, perte, dommage ou vol.

6. **Accès interdit**

Les zones délimitées par une clôture, une barrière, une chaîne, une corde, une porte, ou toute autre protection signalée par une mention "Interdit" ou "Privé" sont strictement interdites au public.